



2 rue de la Mairie  
35250 Saint-Médard-Sur-Ille  
Téléphone : 02.99.55.23.53  
Courriel : mairie@saint-medard-sur-ille.fr

**MAIRIE**  
**de**  
**Saint-Médard-sur-Ille**

**CONVOCATION**  
**aux membres du**  
**Conseil Municipal**

**Conseil municipal**

Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la salle polyvalente le :

**Lundi 9 décembre 2019 à 20h00**

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance, ou de transmettre un pouvoir à un conseiller présent.

Veillez agréer, cher(e) collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A St Médard s/Ille, le

Le Maire,

Noël BOURNONVILLE

# Ordre du jour

<b>1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT .....</b>	<b>3</b>
<b>2. ZAC : PRESENTATION ET VALIDATION DU CRAC 2018 .....</b>	<b>3</b>
<b>3. AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020.....</b>	<b>3</b>
<b>4. MARCHE PUBLIC : MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE .....</b>	<b>4</b>
<b>5. DETR : DOSSIER DE DEMANDE SUBVENTION POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE.....</b>	<b>4</b>
<b>6. DETR : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'EPICERIE .....</b>	<b>5</b>
<b>7. CONVENTION : DROIT DE PASSAGE CARRIERE.....</b>	<b>6</b>
<b>8. BIBLIOTHEQUE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR .....</b>	<b>6</b>
<b>9. BIBLIOTHEQUE : MISE AU PILON.....</b>	<b>7</b>
<b>10. ATTRIBUTION D'UN NOM A LA SALLE DES SPORTS.....</b>	<b>7</b>
<b>11. REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES J.J FONTAINE ET A.M RIVIERE ....</b>	<b>7</b>
<b>12. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE J.J FONTAINE .....</b>	<b>8</b>
<b>13. INFORMATION DES ACTES SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION.....</b>	<b>8</b>

---

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT**

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2019.

Pièce jointe : Compte rendu

---

## **2. ZAC : PRESENTATION ET VALIDATION DU CRAC 2018**

Présentation : M. BENOIT

Conformément aux obligations légales de contrôle technique, financier et comptable de l'aménagement et de la collectivité, dictées par le code de l'urbanisme (article L300-4 et L300-5), il revient au concessionnaire de fournir chaque année au concédant un compte-rendu d'activité.

Ainsi une présentation du compte rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) de la ZAC de la « Croisée des Chemins » sera effectuée par les représentants de la SADIV.

Le conseil municipal sera invité à se positionner suite à cette présentation.

---

## **3. AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020**

Présentation : Sophia RIOT

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

---

#### **4. MARCHE PUBLIC : MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE**

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Le diagnostic d'accessibilité effectué dans le cadre de l'AD'AP a mis en lumière une non-conformité aux normes PMR des cheminements du cimetière. Ce rapport préconise la pose d'un revêtement non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue.

Pour répondre à ces préconisations, la pose d'un enrobé à chaud noir sur les allées principales a été choisi.

Différents devis ont été élaborés. Le coût prévisionnel des travaux étant supérieur à 25 000€ une mise en concurrence avec publicité était nécessaire.

Ainsi un DCE a été mis en ligne le 25/10/2019 sur la plateforme megalisbretagne.org avec une date limite de remise des plis prévue le 23/11/2019.

Après ouverture des plis les 5 offres reçues ont toutes été réputées valides.

Une commission d'appel d'offre s'est par la suite réunie afin d'analyser les offres. Les membres de la commission voirie étaient également présents lors de cette réunion.

Il sera demandé au conseil municipal de se positionner sur l'avis de la CAO et d'attribuer le marché.

Pièces jointes : PV de la CAO + PV de la Commission voirie

---

#### **5. DETR : DOSSIER DE DEMANDE SUBVENTION POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE**

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Le diagnostic d'accessibilité réalisé sur le cimetière dans le cadre de l'AD'AP, a mis en lumière une non-conformité aux normes PMR des cheminements du cimetière. Afin de répondre à cette observation, la pose d'un enrobé à chaud sur l'allée principale du cimetière a été choisi. Une procédure de mise en concurrence a été réalisée afin de désigner l'entreprise qui réaliserait ces travaux.

Afin de financer ces travaux d'accessibilité, la municipalité peut déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2020. La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) est une dotation créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 et résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR). La commune de Saint-Médard-sur-Ille est éligible à cette dotation. Les travaux d'accessibilité pour les communes de moins de 2000 habitants sont éligibles à hauteur de 40% du coût du projet.

Le conseil municipal sera amené à se positionner sur la demande de subvention d'une part et sur le plan de financement proposé pour la mise en accessibilité du cimetière d'autre part.

PLAN DE FINANCEMENT DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE		
COUTS PREVISIONNELS		
MISSIONS	ENTREPRISE	COUT HT
INSTALLATION CHANTIER	SERENDIP	830,00 €
SCARIFICATION		1 798,00 €
REPROFILAGE		3 364,00 €
BORDURES		8 200,50 €
ENROBE A CHAUD		7 946,00 €
REMISE EN PLACE GRAVILLONS		790,00 €
		<b>22 928,50 €</b>
RECETTES PREVISIONNELLES		
DETR	40%	9 171,40 €
FONDS PROPRES COMMUNE	60%	13 757,10 €
		<b>22 928,50 €</b>

Le plan de financement présenté ci-dessus est conditionné à la validation, par le conseil municipal, de l'offre retenu par la CAO et la commission voirie pour la réalisation des travaux d'accessibilités.

## **6. DETR : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'EPICERIE**

Présentation : Noël BOURNONVILLE

La commune de Saint Médard Sur Ile, est propriétaire d'un bâtiment abritant une épicerie. Dans le cadre de l'AD'AP un diagnostic d'accessibilité a été réalisé.

Ce dernier a mis en lumière une non-conformité d'accès au commerce.

Les observations du rapport préconisent l'installation d'une rampe amovible ou le déplacement de l'entrée.

Au vu de la configuration de l'édifice il a été décidé de déplacer l'entrée en profitant d'une ouverture existante (fenêtre) qui sera agrandi afin d'y installer une porte.

Dans ce but une consultation a été lancée auprès de sociétés de maçonnerie et de menuiserie.

Maçonnerie :

- Dépose de la menuiserie et volet roulant existant,
- Coupe et démolition du mur, création d'une ouverture dans un mur en blocs creux : transformation de la fenêtre existante en porte,
- Création d'un seuil en béton.

Menuiserie :

-Fourniture et pose d'un châssis fixe et d'une porte double vitrage.

Ainsi après une mise en concurrence, deux prestataires ont été retenue.

Il s'agit de l'entreprise FRALEUX pour la partie maçonnerie et la SARL HONORE pour la fourniture et la pose de menuiserie.

Ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux 2020 comme stipulé dans la circulaire transmise par les services de l'état au chapitre bâtiments publics. Le taux de subvention pour les communes de moins de 2000 habitants est de 40%.

Le conseil municipal sera amené à se positionner sur la demande de subvention d'une part et sur le plan de financement proposé d'autre part.

PLAN DE FINANCEMENT DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'EPICERIE		
COUTS PREVISIONNELS		
MISSIONS	ENTREPRISES	COUT HT
OUVERTURE : MODIFICATION D'UNE FENETRE EN PORTE	FRALEUX	1 360,31 €
FOURNITURE ET POSE DE MENUISERIE	HONORE	4 696,00 €
		<b>6 056,31 €</b>
RECETTES PREVISIONNELLES		
FINANCEMENTS	TAUX	MONTANT HT
DETR	40%	2 422,52 €
FONDS PROPRES COMMUNE	60%	3 633,79 €
		<b>6 056,31 €</b>

---

## 7. CONVENTION : DROIT DE PASSAGE CARRIERE

Présentation : Noël BOURNONVILLE

La création du viaduc sur la RD 106 engendre une modification de la zone d'activité de la carrière. Ainsi, son emprise, met la société exploitante dans l'impossibilité d'accéder à leur bassin d'eau claire, afin d'y effectuer leurs taches d'entretiens et de contrôles.

Afin de remédier à cette situation, une demande a été formulée à la commune afin d'obtenir un droit de passage sur des parcelles lui appartenant.

Il sera soumis au conseil municipal la demande de la société, ainsi qu'un projet de convention régissant ce droit de passage.

Pièces jointes : Courrier et projet de convention

---

## 8. BIBLIOTHEQUE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Présentation : Sophia RIOT

Afin de prendre en considération, la mise en place de la gratuité au 01/01/2020, ainsi que les modalités de prêt de DVD (mis à disposition par la bibliothèque départementale) le règlement intérieur doit être mis à jour.

De plus afin de répondre aux périodes d'affluences de la bibliothèque de nouveaux horaires seront proposés.

Pièce jointe : Projet de règlement intérieur

---

## **9. BIBLIOTHEQUE : MISE AU PILON**

Présentation : Sophia RIOT

Il sera proposé au conseil municipal la mise au pilon d'ouvrage de la bibliothèque (Livres devenus obsolètes etc...).

Pièce jointe : Liste des ouvrages concernés

---

## **10. ATTRIBUTION D'UN NOM A LA SALLE DES SPORTS**

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Il sera proposé au conseil municipal l'attribution du nom d'Octave JUS à la salle des sports.

---

## **11. REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES J.J FONTAINE ET A.M RIVIERE**

Présentation : Sophia RIOT

Dans le cadre de la mise en location des salles communales, un travail de rédaction d'un règlement intérieur a été effectué. Ce document a pour objectif de déterminer les conditions dans lesquelles doivent être utilisées les salles J.J. Fontaine et A.M. Rivière.

Il sera proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de règlement intérieur.

Pièces jointes : Projet de règlement intérieur

---

## **12. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE J.J FONTAINE**

Présentation : Sophia RIOT

Afin de pouvoir mettre en œuvre la location de la salle J.J FONTAINE, une convention de location a été rédigée. Ce document sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Pièce jointe : Projet de convention de location de la salle J.J FONTAINE

---

## **13. INFORMATION DES ACTES SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION**

Présentation : Noël BOURNONVILLE

- **Attribution de numéro aux lieux dit :**
  - **La Bruyères,**
  - **Bourrienne**
  - **Les préaux**
  - **Mouillé**
  - **Darancel**
- **Entreprise MCI : Diagnostic CTA salle des fêtes**
  - **Montant : 525.18€ TTC**
- **Entreprise LEGAVRE : alimentation en eau des WC publics et branchement gaz cuisine de la salle des fêtes**
  - **Montant : 847.00€ TTC**

## **INFORMATIONS DIVERSES**